

## Bulletin N°7 du 7 juin 2023

### Résumé de la semaine

Le temps a continué à être sec, chaud et venteux. Cela n'arrange pas la situation hydrologique de plusieurs bassins.

4 bassins seraient en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

<b>Argance</b>	<b>Aune</b>	<b>Sarthe Médiane</b>	<b>Vive Parence</b>
----------------	-------------	-----------------------	---------------------

3 bassins seraient en **alerte** :

<b>Braye</b>	<b>Tusson+Anille+Veuve</b>	<b>Vaige</b>
--------------	----------------------------	--------------

☺ **Pour les bassins en alerte ou alerte renforcée, merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)**

3 bassins seraient en **vigilance** :

<b>Gée</b>	<b>Narais+Dué</b>	<b>Vègre</b>
------------	-------------------	--------------

**Pour tous les irrigants sarthois et en l'absence de restriction, pensez à transmettre les relevés de compteur tous les premiers jeudis de chaque mois sur [Irrig'eau](#) (l'application mobile est toujours indisponible, il faut saisir directement via <https://www.irrigeau-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/>) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr) ou par SMS au **06 30 09 82 54**. Exceptionnellement, le service irrigation ne sera pas joignable ce vendredi 9 juin.**

## Point météo






### Météo de la semaine passée

Période 31/05 au 06/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Le Lude	0	41	93
Villaines sous Malicorne	0	44	93
Volnay	0	40	88

Source : Weather Measures.

La semaine dernière, le temps a été sec, un peu plus chaud et toujours accompagné d'un vent de nord-est. La demande climatique a atteint 5.9 mm/j en moyenne.

### Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 08/06	Vendredi 09/06	Samedi 10/06	Dimanche 11/06	Lundi 12/06
<b>Temps</b>					
<b>T° min /max (°C)</b>	15/30	16/28	16/23	15/25	14/23
<b>Pluie (mm)</b>	0.0	6.5	7.6	0.3	0.4
<b>ETP (mm)</b>	5.5	4.5	2.8	4.1	4.4
<b>Vent (km/h)</b>	15-45	5-25	5-30	5-25	15-35

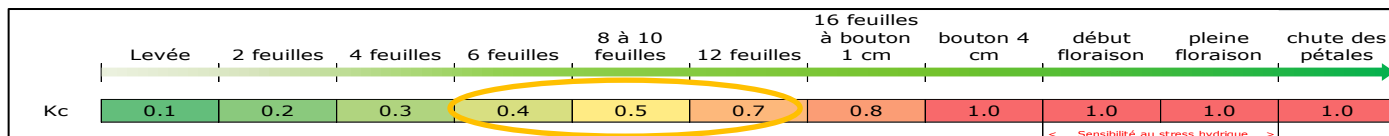
Sources : Météociel/Pleinchamp - Commune Le Mans

Le temps devrait se couvrir à partir de jeudi. Des perturbations orageuses sont annoncées pour la fin de semaine. Le vent sera faible à modéré. La demande climatique variera de 2.8 à 5.5 mm/j.

## Conseils sur la conduite de l'irrigation

**Tournesol** : ils vont de 3 à 6 paires de feuilles. **L'irrigation n'est pas d'actualité.**

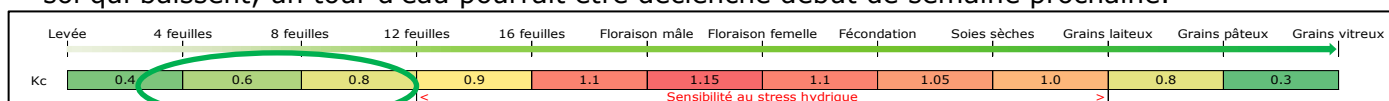
L'irrigation aura un intérêt s'il y a un temps sec autour de la floraison et sur parcelles à faible réserve hydrique. Dans ces situations, prévoir 2 tours d'eau : 1 juste avant floraison ou tout début floraison et 1 en fin de floraison.



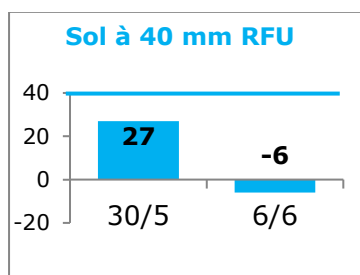
En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

**Maïs** : ils sont entre 2 et 12 feuilles.

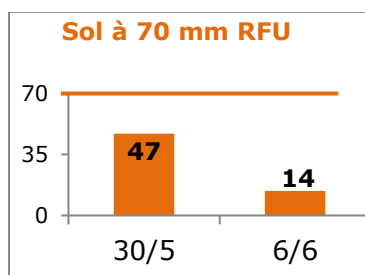
- A 10 feuilles, les maïs commencent à entrer en période de sensibilité au stress hydrique. En l'absence de pluies significatives (cumul inférieur à 20 mm) cette fin de semaine et compte tenu des réserves du sol qui baissent, un tour d'eau pourrait être déclenché début de semaine prochaine.



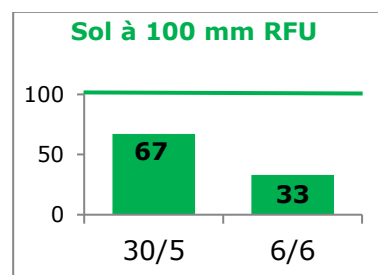
### Bilan hydrique au 6 juin pour un maïs à 10 feuilles au Lude



On est en déficit hydrique. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un tour d'eau de 30 mm est à prévoir début de semaine prochaine.



On est à 20% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un 1<sup>er</sup> passage à 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.



On est à 33% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce week-end, un 1<sup>er</sup> tour d'eau de 30 mm est à envisager début de semaine prochaine.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 6/6 = état de la réserve au 30/5 + pluies du 31/5 au 6/6 + irrigation - (Kc (maïs à 10 feuilles) x ETP Le Lude du 31/5 au 6/6) = 27 + 0 + 0 - (0.8 x 41) = - 6 mm.


## Spécial cénomannien

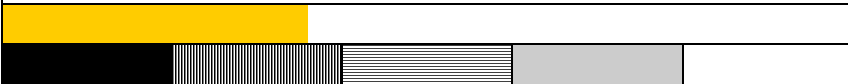
**Parcelle de Dissay sous Courcillon** (sable limoneux caillouteux - semis du 5 mai). Les maïs sont à 8 feuilles. L'irrigation n'est pas encore d'actualité.


**Parcelle de Vaas** (sable sur argile - semis du 19 avril). Les maïs sont à 11 feuilles. Si le cumul des pluies du week-end est inférieur à 20 mm, il faudra peut-être envisager un tour d'eau la semaine prochaine.


## Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la **Chambre d'agriculture** sur **irrig'eau** en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)


Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.024 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	

Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.105 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	

Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.272 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	

Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.348 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	

Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.163 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.172 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	


(1) : y compris mais semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.


Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe


SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 5.525 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	


Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 10.177 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	

Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.343 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	

Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.358 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	

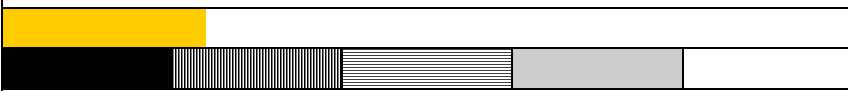
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 0.612 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	

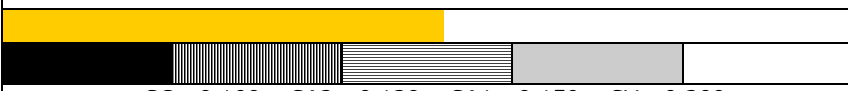
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 3.440 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	


Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 11.883 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

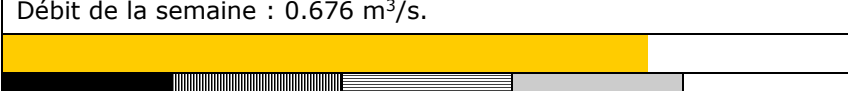
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe  
**SV** : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

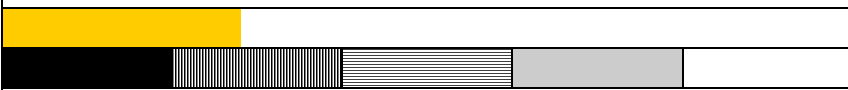
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture sur [irrig'eau](mailto:irrig'eau) en cliquant [ICI](#) ou par mail à [irrigation-72@pl.chambagri.fr](mailto:irrigation-72@pl.chambagri.fr)

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.051 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.134 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.086 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.676 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.120 m <sup>3</sup> /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). <b>Renvoyez vos relevés de compteur.</b>
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(3) : -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS

Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëticia TEMEN.

Avec le soutien financier de :

Comité de relecture : Marion MOINEAU,  
Emmanuel MONGE, Eric PLESSIS, Laëticia  
TEMEN.

Reproduction interdite



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>